

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

## CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 28 novembre 2018 à 18h30,

À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTOR-SADOUX	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
8	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
10	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	Pouvoir de Christiane MOLLAR
12	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	
13	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
14	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
15	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Pouvoir de Philippe LANÇON
18	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ
23	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
25	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Colette GILLET
26	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	Pouvoir d'Henri GARNIER
27	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 28 <sup>ème</sup> délibération
28	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
29	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
30	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
35	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
36	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
37	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
38	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Départ après la 13 <sup>ème</sup> délibération
39	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
40	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
41	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
42	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise de MARCH	
43	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 27 <sup>ème</sup> délibération
44	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
45	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
46	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Robert CLERC
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	Départ après la 32 <sup>ème</sup> délibération
48	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'Yves MERCIER

25 communes présentes



**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LE BOURGET-DU-LAC  
BRISON SAINT INNOCENT  
ENTRELACS  
GRESY-SUR-AIX  
GRESY-SUR-AIX  
GRESY-SUR-AIX  
GRESY-SUR-AIX  
VIONS  
VOGLANS

Christiane MOLLAR  
Aurore MARGAILLAN  
Philippe LANÇON  
Florence DUNOYER  
Henri GARNIER  
Robert CLERC  
Colette GILLET  
Didier FRANÇOIS  
Elisabeth ASSIER  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET  
Yves MERCIER

**Autres présents non votants :**

Marc MORAND  
Daniel de MEDTS  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Christophe TOUZEAU  
Fabien DIDIER  
Véronique MERMOUD  
Julie ECALARD  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Pugny-Chatenod  
Saint Offenge  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur financier  
Directeur Pôle Eau  
Directeur des Ressources Humaines  
Responsable Urbanisme – Habitat – Politique de la Ville  
Responsable Communication et Relations Publiques  
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 21 novembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 46 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 48 présents (48 titulaires), et 56 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 29      Année : 2018  
Exécutoire le : 21 DEC. 2018  
Affichée le : 21 DEC. 2018  
Visée le : 21 DEC. 2018

### HABITAT Programme Local de l'Habitat 2019-2025 : Arrêt du projet

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac par délibération en date du 13 avril 2017 a lancé l'élaboration d'un programme local de l'habitat à l'échelle du nouveau territoire. Le PLH est un document directeur de la politique communautaire de l'habitat défini par l'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation :

*« le programme local de l'habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ».*

Un projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2025 ambitieux **avec un objectif de production de 5673 logements** qui s'inscrit dans un contexte différent de celui du premier PLH :

- Un territoire plus large avec la fusion des intercommunalités (de 17 à 28 communes),
- Une évolution de la réglementation en matière de production de logements sociaux pour les communes soumises à loi Solidarité et Renouvellement Urbain

Un projet de PLH qui comporte 3 pièces obligatoires et qui devra faire l'objet d'un suivi annuel et triennal :

1. Un diagnostic réalisé et présenté lors du comité de pilotage du 10 octobre 2017.

Un diagnostic qui met en avant les principaux constats suivants : une offre de logements insuffisante pour répondre à la demande des ménages, des délais d'attente long, un parc existant ancien avec la présence d'habitat dégradé, des prix de ventes élevés bloquant ainsi le parcours résidentiel de certains ménages.

2. Cinq orientations stratégiques approuvées lors du Conseil communautaire du 18 janvier 2018 qui s'inscrivent dans la volonté de réussir à mobiliser des leviers efficaces pour agir sur l'ensemble du parc de logements.

- o **Orientations n°1** : Accompagner le parcours résidentiel des habitants et l'accueil de nouveaux ménages grâce au développement d'une offre accessible et adaptée
- o **Orientations n°2** : favoriser une production de logements raisonnée dans une logique maîtrisée de la consommation foncière
- o **Orientations n°3** : agir sur le parc existant
- o **Orientations n°4** : répondre aux besoins des publics spécifiques
- o **Orientations n°5** : piloter la mise en œuvre du PLH et l'observation de l'habitat

3. Un programme d'actions présenté lors du comité de pilotage du 16 octobre 2018.

La majorité des actions identifiées dans ce programme s'inscrivent dans le prolongement de la politique communautaire déjà engagée depuis plusieurs années comme par exemple : le soutien à la production de logements sociaux avec un objectif de 2495 logements, le soutien à la rénovation du parc privé ancien, le soutien à l'accession à la propriété, le soutien au développement de solutions adaptées aux ménages les plus en difficultés.

Pour mettre en œuvre le programme d'action un budget de 5 821 500 € sera alloué.

La phase d'élaboration du projet PLH 2019-2025 étant terminée, Monsieur le président propose d'arrêter le projet PLH afin d'entamer la procédure d'adoption qui est cadrée par les articles L302-2 et R302-8 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

L'arrêt du projet PLH sera suivi par un envoi du projet pour avis aux communes et au syndicat mixte en charge du SCOT qui auront 2 mois pour formuler un avis sinon l'avis est réputé favorable.

Au vu des avis exprimés, le conseil communautaire délibèrera à nouveau et transmettra le projet de PLH arrêté au Préfet. Celui-ci le soumettra ensuite pour avis au comité régional de l'habitat et de l'hébergement.

Monsieur le Président propose d'arrêter le projet de programme local de l'habitat 2019-2025.

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- ARRETE, le projet de PLH 2019-2025 joint au présent rapport
- PREND ACTE de la procédure à mener conformément aux articles L302-2 et R302-8 et suivants du code de la construction et de l'habitation.
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Aix-les-Bains, le 28 novembre 2018

Le Président,  
Dominique DORD

A handwritten signature in blue ink is written over a red circular official stamp. The signature is a cursive 'D' followed by a horizontal line. The stamp is partially obscured by the signature.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 45
- Votants : 53
- Pour : 53
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Programme local de l'habitat 2019 - 2025 - Arrêt du projet

---

**Date de transmission de l'acte :** 21/12/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 21/12/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2672 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20181128-d2672-DE

---

**Date de décision :** 28/11/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.5. Politique de la ville-habitat-logement